

Argentine : un nouveau cas de fillette enceinte

Author : Jeanne Smits

Categories : [avortement](#), [Jeanne Smits](#)

Date : 17 janvier 2012

Cette fois il s'agit d'une fillette de onze ans et dix mois, originaire d'une famille très simple de General Campos en la province d'Entre Rios, Argentine. Les premières dépêches annonçant que sa famille demandait l'avortement pour la jeune fille dont la grossesse a été découverte la semaine dernière expliquaient qu'elle était tombée enceinte à la suite de relations sexuelles avec un autre jeune, un mineur de 17 ans.

Au fil des articles le jeune est devenu un violeur et le rapport un abus sexuel – de toute façon le consentement à l'acte sexuel est juridiquement impossible avant l'âge de 13 ans en Argentine – et cela est nécessaire du point de vue des pro-mort pour « justifier » l'avortement. Le code pénal argentin interdit l'avortement de manière générale mais le dépénalise en cas de viol sur personne vulnérable ou danger pour la vie de la mère...

C'est la représentante légale de la famille, Maria Susana Benitez, qui réclame en justice le droit de faire pratiquer l'avortement sur la fillette enceinte de 12 semaines et demi, tandis que la représentante du Consortium pour les droits sexuels et reproductifs, Silvia Prima, rue dans les brancards en [disant](#) qu'il ne faudrait même pas passer devant la justice puisque les conditions de la dépénalisation sont réunies et ouvrent automatiquement le droit à l'avortement (c'est l'un des chevaux de bataille des partisans de l'assouplissement de la loi en Argentine).

C'est le point de vue repris par les médias argentins qui prennent clairement parti en disant que dans des cas comme celui-ci le feu vert de la justice est inutile et que loin d'avoir à attendre la permission de pratiquer l'avortement, les médecins en ont carrément **l'obligation** puisqu'il n'est pas punissable.

Cependant – chose intéressante à noter alors que l'avortement est si volontiers présenté comme la solution aux problèmes de santé des femmes – l'ensemble de l'équipe médicale concernée de l'hôpital où la fillette se trouve actuellement, a déclaré qu'il n'y a aucune raison thérapeutique de pratiquer l'avortement sur la jeune fille. Aucun « risque obstétrique » ne justifie l'« avortement thérapeutique », ont souligné les médecins, alors qu'au contraire le stade de la grossesse qui va entrer dans son deuxième trimestre rend l'avortement plus dangereux. Viol ou pas. La grossesse, elle, se déroule normalement.

Le ministre de la santé de la province d'Entre Rios, Hugo Cettour, a-t-il fait savoir qu'il s'opposait à l'avortement sur la fillette, tout en soulignant que la justice devait encore se prononcer au vu notamment des évaluations psychiatriques – mais de ce côté-là, aussi, on

s'oriente vers un « accompagnement attentif » de la jeune fille.

L'affaire fait la une de la presse argentine et elle est déjà exploitée pour dénoncer la dureté des « pro-vie » et obtenir une modification de la loi.

En l'occurrence, il s'agit pourtant de protéger la santé de la fillette autant que celle de l'enfant qu'elle porte. Et de se demander pourquoi sa famille n'a pas dénoncé les abus sexuels, que l'on invoque aujourd'hui, à la police, se bornant à réclamer le droit de faire avorter la jeune fille.

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)